

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- 080

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 079 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA- 079 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, est complété ainsi qu'il suit :

Direction des Mobilités

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, délégation de signature est accordée à **Monsieur Philippe Caron**, adjoint au Directeur général adjoint responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, Directeur des Mobilités, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 216 000 € hors taxes.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-080-AI
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire et de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Mobilités, délégation de signature est accordée à Monsieur **Georges Burrier**, Directeur adjoint des Mobilités et Directeur de la Mission Innovation Qualité, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire et de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Mobilités, et de Monsieur Georges Burrier, Directeur adjoint des Mobilités et Directeur de la Mission Innovation et Qualité, délégation est accordée aux **agents ci-après** mentionnés à effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les documents suivants :

1. Personnel

- 1.a. Actes de gestion courante du personnel (états de frais de déplacement, ordres de mission, demandes de travail à temps partiel) ;
- 1.b. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence.

2. Budget

- 2.a. Engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les certificats de cessibilité de créances.

3. Hygiène et sécurité

- 3.a. Documents notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (documents à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département) ;
- 3.b. Plans de prévention (documents à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;
- 3.c. Protocoles de sécurité (documents remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargements) ;
- 3.d. Permis de feu (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux de soudage oxyacétylénique).

4. Domaine public routier départemental

- 4.a. Décisions liées à la police de conservation du domaine public départemental.

3.1. Chargés de mission auprès du Directeur des Mobilités

De 2.a à 2.c, 3.a à 3.d et 4.a :

- **Monsieur Gilles Grall**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Christine Rodrigues**, Chargée de mission auprès du Directeur des Mobilités concernant la gestion du domaine public, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall ;
- **Monsieur Gaël Bécot**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités, concernant le secteur nord du Département, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall ;
- **Monsieur Arnaud Vadel**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités, concernant le secteur sud du Département, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall.

3.2. Mission La Défense

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Charles Chemama**, Directeur de la Mission La Défense, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 90 000 € hors taxes.

3.3. Unité Administrative et budgétaire

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d :

- **Madame Sititafridj Hamadi**, Cheffe de l'Unité Administrative et budgétaire, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.
- **Monsieur Lionel Pomarat**, Chargé de budget à l'Unité Administrative et budgétaire, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sititafridj Hamadi.

3.4. Service des Politiques et Offres de mobilité

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Thierry Dussautoir**, Chef du Service des Politiques et Offres de Mobilités, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

3.4.1. Unité Plan Vélo

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Romel Louis Jacques**, Chef d'Unité Plan Vélo, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Dussautoir.

3.4.2. Unité Études et Stratégies de mobilité

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Sami Ramzi Chibane**, Chef d'Unité Études et Stratégies de mobilité, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Dussautoir.

3.5. Direction déléguée aux Grands Projets

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Sami Drissi**, Directeur délégué aux Grands Projets, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 90 000 € hors taxes.
- **Madame Fazia Tamaloust**, Directrice adjointe déléguée aux Grands Projets d'infrastructures de tramways, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Drissi.
- **Monsieur Jérôme Cuirot**, Directeur adjoint délégué aux Grands Projets d'infrastructures routières, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Drissi.

3.5.1. Projet tramway T1 Nanterre Rueil-Malmaison

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Delphine Galinier**, Cheffe de projet tramway T1 Nanterre Rueil-Malmaison, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Drissi et de Madame Fazia Tamaloust.

3.5.2. Projet tramway T1 Asnières Colombes

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Céline Chasse**, Cheffe de projet tramway T1 Asnières Colombes, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Drissi et de Madame Fazia Tamaloust.

3.5.3. Mission Assainissement Tramways

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Monique Da Costa Faria**, Cheffe de la Mission Assainissement Tramways, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Drissi et de Madame Fazia Tamaloust.

3.5.4. Unité Grands Projets d'infrastructures routières 1

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Olivier Cazenave**, Chef d'Unité Grands Projets d'infrastructures routières 1, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Drissi et de Monsieur Jérôme Cuirot.

3.5.5. Unité Grands Projets d'infrastructures routières 2

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Céline Gouin**, Cheffe d'Unité Grands Projets d'infrastructures routières 2, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Drissi et de Monsieur Jérôme Cuirot.

3.6. Service Aménagement urbain

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Anthony Suin**, Chef du Service Aménagement urbain, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

3.6.1. Unité Aménagement urbain 1

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Monsieur Marc Couturier**, Chef d'Unité Aménagement urbain 1, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony Suin.

3.6.2. Unité Aménagement urbain 2

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Aurélie Roche**, Cheffe d'Unité Aménagement urbain 2, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony Suin.

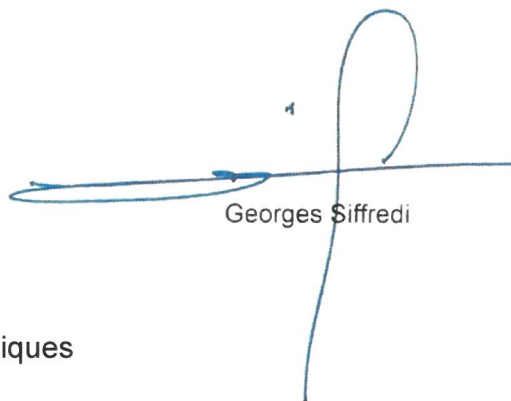
ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation


Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.